



Mairie de
Boissy La Rivière

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT : ESSONNE

DELIBERATION n° 05/2023
Conseil Municipal de la Commune de BOISSY LA RIVIERE

Séance : Jeudi 09 mars 2023
Convocation : jeudi 02 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois et le neuf mars à 19 heures 30, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Dominique LEROUX, Maire

Présents : Robert BECH – Patrice COCHET – Bruno GAUFILLET – Valérie JUNOT - Olivier LARCHER – Virginie LAZA – Stéphanie LEGRIS - Johanne LEIGNADIER – Dominique LEROUX – Véronique RIAUD – Gilles TOURNIER - Vincent ROUDAUT

Absente excusée : Pascal GUERIN

A donné pouvoir à :

Secrétaire de séance : Vincent ROUDAUT

Objet : Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2022

Monsieur le Maire propose d'examiner le compte administratif 2022 dressé par la Mairie, et qui est en concordance avec le compte de gestion 2022 de la Trésorerie.

Il donne lecture du compte administratif 2022 qui se présente comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 441 632.97 €
Recettes : 539 487.84 €
Résultat de l'exercice : + 97 854.87 €
Excédent reporté : + 331 328.85 €

EXCEDENT DE CLOTURE : + 429 183.72 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses : 174 130.05 €
Recettes : 160 543.64 €
Résultat de l'exercice : -13 586.41 €
Déficit reporté : - 63 307.27 €

DEFICIT DE CLOTURE : - 76 893.68 €

RESULTAT D'EXECUTION = 352 290.04€

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Patrice COCHET, Adjoint au Maire afin que ce dernier invite l'assemblée à délibérer pour approuver le compte administratif 2022.

Après que Monsieur le Maire ai quitté la salle, Monsieur Patrice COCHET, Adjoint au Maire invite l'assemblée à délibérer pour approuver le compte administratif 2022.

Le conseil après en avoir délibéré,

APPROUVE, le compte administratif 2022 en concordance avec le compte de gestion 2022

Nombre de membres :

En exercice : 13

Qui ont pris part à la délibération : 12

Pour : 12

Abstention : 0

Contre : 0

POUR EXTRAIT CONFORME

Fait à Boissy la Rivière

Fait à Boissy-La-Rivière, le 09/03/2023

Le Maire, dominique LEROUX